


# RAPPORT ANNUEL

---

## Exercice des droits de vote Sociétés non cotées

Date d'exercice :  
31 décembre 2022



---

## Sommaire

I. Principe d'engagement actionnarial.....	<b>3</b>
Principes et organisation.....	3
Périmètre d'exercice des droits de vote.....	3
II. Exercice des droits de vote sur l'exercice 2022 .....	<b>4</b>
Fonds de capital risque .....	4
Fonds de dette privée.....	4
Fonds de co-investissement .....	4
Fonds Social Business .....	4
Fonds Small cap .....	5
Fonds de Capital Développement et Transmission – Mid Cap.....	5
Fonds Infrastructure - Energies renouvelables.....	5
Fonds Infrastructure - Ville Durable.....	6
III. Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote .....	<b>6</b>
IV. Cas de non-respect des principes de la Politique d'engagement actionnarial.....	<b>6</b>

---

## Préambule

Conformément aux dispositions des articles L.533-22 et R533-16 II du code monétaire et financier, Omnes rend compte dans ce rapport annuel des conditions dans lesquelles elle a exercé au cours de l'exercice 2022 les droits de vote attachés aux instruments financiers non cotés et détenus par les FIA dont elle assure la gestion.

Ce présent rapport est tenu à la disposition de l'AMF et est consultable sur le site Internet d'Omnes.

La politique d'engagement actionnarial d'Omnes pour les sociétés cotées composant le portefeuille des FIA n'est pas exposée dans le présent document, et fait l'objet d'un rapport distinct.

## I. Principe d'engagement actionnarial

### Principes et organisation

---

Omnes considère l'exercice des droits de vote comme étant un acte à part entière de la gestion des participations des véhicules d'investissement gérés et entend remplir pleinement son rôle d'actionnaire.

La politique d'engagement actionnarial d'Omnes a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables, pérennes et équitables, tout en promouvant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et en agissant dans l'intérêt des participations et des porteurs de parts des véhicules d'investissement.

Omnes est une Société par Actions Simplifiée (SAS). Son Président dispose de pouvoirs étendus afin de représenter et d'engager les entités d'investissement sous gestion. Il peut, en sa qualité de Président, déléguer ses pouvoirs.

Chaque activité de la société de gestion (Capital Risque, Capital Développement et Transmission (Mid Cap, Small Cap, Dette privée), Infrastructures (Energies Renouvelables et Villes Durables), Co-investissement, Fonds de fonds et fonds « social business ») a été logée au sein de Business Units (ci-après « BU ») distinctes afin de respecter le principe de la barrière à l'information.

Une délégation de pouvoir permanente est confiée aux Responsables des BU Capital Risque, Capital Développement et Transmission et Infrastructures afin qu'ils puissent représenter les véhicules d'investissement qu'ils gèrent, exercer les droits de vote et formuler toutes propositions, donner ou refuser tous quitus ou approbations. Les Responsables des BU peuvent eux-mêmes subdéléguer ce pouvoir aux Responsables des dossiers (Directeurs d'investissements ou de participation, Chargés d'affaires...) au cas par cas.

### Périmètre d'exercice des droits de vote

---

Omnes se réserve le droit de ne pas voter aux Assemblées Générales des sociétés dont les fonds sous gestion détiennent collectivement une part très minoritaire du capital et des droits de vote des participations.

Omnes exerce les droits de vote indifféremment par présence physique aux Assemblées Générales, par correspondance ou par procuration.

Pour rappel, Omnes exerce les droits de vote uniquement lorsque les titres détenus par les fonds gérés offrent des droits de vote. Ainsi, les investissements réalisés en obligations (convertibles en actions ou sèches) et autres titres ne donnant pas accès au capital ou donnant accès au capital de manière indirecte n'offrent pas de droits de vote.

Le présent rapport décrit communément la manière dont les droits de vote ont été exercés par la société de gestion dans les sociétés non cotées en portefeuille des fonds, l'orientation des votes exprimés en assemblées

---

générales<sup>1</sup>, les choix effectués sur les votes les plus importants et des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote.

## II. Exercice des droits de vote sur l'exercice 2022

Les activités d'investissement d'Omnes sont segmentées par Business Units, chaque Business Unit est composée d'une équipe de gestion composée de Directeurs d'Investissement, Directeurs de Participations, de Chargés d'affaires et d'Analystes spécialisés dans leur segment.

Ainsi, nous présentons ici l'exercice des droits de vote par stratégies d'investissement. L'exercice des droits de vote par participation est présenté dans le rapport annuel de chaque fonds géré.

### Fonds de capital risque

---

Sur l'exercice 2022, 61 participations composaient le portefeuille des fonds gérés. Sur ces 61 sociétés, 7 sont en liquidation judiciaires et ne réunissent plus d'assemblées générales et 6 sociétés sont entrées dans le portefeuille après la réunion des assemblées. Pour 2 sociétés cotées, le présent ne fera pas été de l'exercice de vote (cf. rapport annuel sur l'exercice des droits de vote dans les sociétés cotées disponibles sur le site internet).

Les autres sociétés du portefeuille ont convié Omnes à 38 assemblées générales ordinaires et assemblées générales extraordinaires.

Par principe, les équipes de gestion d'Omnes participent directement aux assemblées, et de manière exceptionnelle, les équipes donnent pouvoir au président des sociétés pour les représenter. Ainsi, en 2022, sur les 38 assemblées, Omnes a exercé directement ses droits de vote sur 23 assemblées et a donné pouvoir aux présidents sur 15 sociétés.

Sur les résolutions présentées lors de ces 68 assemblées, Omnes a voté contre 1 résolution seulement.

### Fonds de dette privée

---

Les fonds de dette mezzanine sont principalement investis en titres ne donnant pas accès aux droits de vote et n'offrent donc pas de droits de votes aux fonds investisseurs. Toutefois, certains investissements peuvent être accompagnés de titres offrant des droits de vote.

Sur les quatorze sociétés détenues en portefeuille sur l'exercice 2022, quatre sociétés offraient des droits de vote aux fonds Omnes dont une est entrée en portefeuille après la tenue des assemblées. Ainsi, les droits de vote ont été exercés directement par l'équipe de gestion d'Omnes sur les 3 sociétés au moment des assemblées générales. La politique d'exercice des droits de vote a donc été respectée.

Sur les votes exercés, toutes les résolutions ont été approuvées lors d'assemblées générales ordinaires. Aucune décision importante faisant l'objet d'une AGE n'a été prise en 2022.

### Fonds de co-investissement

---

Ces fonds ont vocation à investir aux côtés d'autres investisseurs sur des positions très minoritaires (généralement moins de 5% du capital et/ou des droits de vote). Ainsi, les droits de vote sont rarement exercés.

Sur l'exercice 2022, aucun droit de vote n'a été exercé.

### Fonds Social Business

---

Ce fonds a vocation à investir ses actifs dans des sociétés situées hors de l'Union Européenne dans des pays en voie de développement.

---

<sup>1</sup> cette information peut exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société

---

Sur l'exercice 2022, les droits de vote ont été exercés soit directement soit par le biais de pouvoir donné aux représentants de Danone Communities dans les organes sociaux.

## Fonds Small cap

---

Ces fonds ont vocation à investir leurs actifs au capital de petites et moyennes entreprises dont les titres ne sont pas admis sur un marché financier. Ces fonds ont été investis dans 7 participations en 2022 représentant 16 lignes.

Durant l'exercice 2022, Omnes a été convoquée à 21 assemblées générales dont 2 « décisions des associés », tous les droits de vote ont été exercés directement par l'équipe de gestion d'Omnes. La politique d'exercice des droits de vote a donc été respectée.

Les assemblées générales ordinaires étaient destinées principalement à valider des comptes de la société (et autres résolutions liées à l'approbation des comptes : report à nouveau, quitus, dividende, réserves...). Omnes a validé l'ensemble des résolutions proposées lors de ces assemblées directement en participant à l'assemblée, aucun pouvoir n'a été confié aux présidents des sociétés ni à d'autres actionnaires.

Parmi les décisions importantes prises, 2 assemblées se sont exprimées sur des opérations capitalistiques ou des refinancements, 4 assemblées se sont prononcées sur la nomination de nouveaux membres de conseils ou comités divers et sur la nomination d'un Commissaire aux Apports. Omnes a approuvé toutes les résolutions proposées relatives à des opérations capitalistiques et nominations en participant directement aux assemblées.

Les sociétés en liquidation judiciaire ne sont plus soumises à la convocation des assemblées générales.

## Fonds de Capital Développement et Transmission – Mid Cap

---

Ces fonds ont vocation à investir leurs actifs dans de petites et au capital de moyennes entreprises dont les titres ne sont pas admis à la négociation sur un marché financier. Ces fonds ont été investis dans 5 participations en 2022 (représentant au total 8 lignes). Sur l'exercice 2022, les droits de vote ont été exercés directement par l'équipe de gestion d'Omnes sur 4 participations sur cinq.

Au total, sur les 5 participations du portefeuille, Omnes a été conviée à 18 assemblées générales ordinaires destinées à valider des comptes de la société (et autres résolutions liées à l'approbation des comptes : report à nouveau, quitus, dividende, réserves...) et 2 assemblées générales extraordinaires destinées modifier les statuts et nommer des membres de l'équipe de gestion dans les instances de direction ou de surveillance. Omnes a exercé ses droits de vote dans les 5 participations, l'ensemble des résolutions proposées lors de ces assemblées directement en participant à l'assemblée ont été validées.

Pour une participation, Omnes n'a pas été convoquée à l'assemblée, les documents n'ont pas été transmis aux Commissaires aux Comptes dans les délais.

## Fonds Infrastructure - Energies renouvelables

---

Ces fonds ont vocation à investir leurs actifs dans des projets d'infrastructures dédiées à la génération d'énergies renouvelables. Les investissements sont réalisés à tous les stades de maturité, du projet en cours de demande de permis au projet générant d'ores et déjà de l'énergie.

Au 31.12.2022, les fonds (FIA et autres FIA) détenus par Omnes sont investis dans 17 lignes lesquelles peuvent porter plusieurs projets d'infrastructure.

Omnes a exercé ses droits de vote aux 17 assemblées générales ordinaires et aux 8 Assemblées générales extraordinaires recensées auxquelles elle a été conviée. Omnes a validé l'ensemble des résolutions proposées en séance directement en participant à l'assemblée ou en donnant pouvoir aux présidents des sociétés ou en déléguant l'exercice des droits de vote (3 sociétés sont concernées par une délégation). L'ensemble des résolutions présentées ont été approuvées en séance. La politique d'exercice des droits de vote a donc été respectée.

Les assemblées générales extraordinaires portaient sur une mise en place de plan d'incitation pour le management, d'acter la démission d'un dirigeant de véhicules intermédiaires. Les résolutions n'appelaient pas de remarques de la part d'Omnes qui les a validées dans leur intégralité.

---

## Fonds Infrastructure - Ville Durable

---

Ces fonds ont vocation à investir dans des bâtiments et infrastructures sociales performants d'un point de vue environnemental et énergétique. Ces fonds sont investis sur 20 lignes. Hormis les participations acquises en fin d'année et les participations n'offrant pas de droit de vote en assemblée, les droits de vote ont été exercés sur 9 lignes.

Sur l'exercice 2022, tous les droits de vote ont été exercés au cours des Assemblées générales (ordinaires) avec approbation de l'ensemble des résolutions proposées sauf une. Aucune assemblée générale extraordinaire n'a été convoquée sur 2022.

La politique d'exercice des droits de vote a donc été respectée.

### III. Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote

Omnes n'a pas recours à ces prestataires.

### IV. Cas de non-respect des principes de la Politique d'engagement actionnarial

Néant